



L'an deux mille vingt-cinq le 27 du mois de mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 14 mars, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel
M. BARTHELEMY Philippe - M. VOINSON Philippe - M. HOLZER Alain -M. WARION Jacques -M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge -Mme MARCHAL Astrid –Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina –
M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès -Mme LORETTE Delphine
Mme BONNEAU Sophie - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard -M. IEMETTI Jean Marc M. BERNARD Philippe –
M. DIEDLER Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony -M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme ROJAS Magali - M.
MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric

Procurations : Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge
M. MATHEY Dominique à M. LAPOINTE Denis – M. POIREL Patrick à M. HENQUEL Patrick – M. FAGOT REVURAT
Yannick à M. THOMAS Claude – M. FRANCOIS Vincent à M. MATHIEU Denis – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean
Marc – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain – M. RAKOTONDRAMANITRA
Haja à M. BARTHELEMY Philippe l

Excusé(e)s M. JOLY Philippe – M. GRANDADAM Daniel M. THIRY Philippe – M. FAUCHEUR Dominique

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **42 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 32

Pouvoirs : 10

Excusés : 4

Votants : 42

Date d'affichage : 4 avril 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre :

Absentions :

URBANISME

50_03_2025

Lancement d'une déclaration d'utilité publique (DUP) pour la réalisation d'une liaison entre le territoire de la Communauté de communes Seille et Grand Couronné et la commune d'Essey-lès-Nancy

Vu le Code Général des collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L121-1 à L122-7;

Vu la délibération du 23 juin 2024 approuvant le Schéma Directeur des Mobilités douces de la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné;

Vu l'emplacement réservé pour l'aménagement d'une voie verte inscrit dans le plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Couronné approuvé par le Conseil communautaire du 21 janvier 2021,

Vu le plan métropolitain des mobilités adopté par la Métropole du Grand Nancy en date du 25 novembre 2021, identifiant des aménagements cyclables partagés entre les deux territoires à l'horizon 2026

Vu l'inscription du développement des modes de déplacements doux dans l'axe 1 du programme 3 du projet de territoire inscrivant de la communauté de communes Seille et Grand Couronné

Franck DIEDLER, vice-président en charge du Tourisme et des Mobilités rappelle que dans le cadre de son Schéma Directeur des Mobilités Douces, la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné a inscrit la réalisation d'une liaison cyclable vers la Métropole du Grand Nancy comme étant une priorité pour l'intercommunalité.

Cette liaison cyclable doit relier la voie verte de l'Amezule depuis Dommartin-sous-Amance et Agincourt, vers la zone d'activités de la Porte Verte à Essey-lès-Nancy.

Ce projet constitue un élément important pour l'attractivité du territoire grâce à la proximité des infrastructures de transport et de mobilité de la Métropole du Grand Nancy (tramway, voie verte du Grémillon, ...), des commerces et services présents sur la zone d'activités.

Il constitue un chaînon manquant dans le réseau des voies réservées aux mobilités douces entre le territoire Seille et Grand Couronné, et la Métropole du Grand Nancy.

Une partie conséquente de l'emprise nécessaire à la réalisation de ce projet concerne des parcelles privées, situées sur le territoire communal d'Agincourt, sur lesquelles les discussions amorcées pour une acquisition à l'amiable n'ont pas encore abouti à ce jour.

Aussi, tout en privilégiant les procédures amiables, il est préférable de sécuriser ces acquisitions par la mise en œuvre d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ayant pour objectif de pouvoir réaliser des expropriations si les négociations à l'amiable avec les propriétaires venaient à échouer.

Il est nécessaire par conséquent, d'approuver le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour ce projet.

En application des articles L121-1 et suivants et de l'article R131-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, il y aura lieu de solliciter auprès de Madame le Préfet de Meurthe-et-Moselle, l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et, le cas échéant de l'enquête publique parcellaire visant à déterminer la cessibilité des propriétés impactées.

Lesdites enquêtes publiques pourront être sollicitées conjointement conformément à l'article R131-14 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

M. Franck DIEDLER rappelle que parallèlement à cette procédure, il est nécessaire de poursuivre toutes démarches et négociations en vue d'obtenir par voie amiable la maîtrise foncière des terrains impactés par le programme de cet équipement

Il est donc proposé :

- d'approuver le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'une liaison cyclable entre la voie verte de l'Amezule et la Métropole du Grand Nancy, via les communes d'Agincourt et Essey-lès-Nancy.
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de déclaration d'Enquête Publique auprès de Madame le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- d'autoriser le Président à solliciter auprès de Madame le Préfet de Meurthe-et-Moselle l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour des travaux destinés à l'aménagement de cette liaison cyclable
- d'autoriser le Président à solliciter auprès de Madame le Préfet de Meurthe-et-Moselle l'ouverture de l'enquête parcellaire postérieurement ou conjointement à l'ouverture de l'enquête susvisée
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à prendre toutes dispositions y concourant

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'une liaison cyclable entre la voie verte de l'Amezule et la Métropole du Grand Nancy, via les communes d'Agincourt et Essey-lès-Nancy.
- **Autorise** le Président à déposer un dossier de déclaration d'Enquête Publique auprès de Madame le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- **Autorise** le Président à solliciter auprès de Madame le Préfet de Meurthe-et-Moselle l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour des travaux destinés à l'aménagement de cette liaison cyclable
- **Autorise** le Président à solliciter auprès de Madame le Préfet de Meurthe-et-Moselle l'ouverture de l'enquête parcellaire postérieurement ou conjointement à l'ouverture de l'enquête susvisée
- **Autorise** le Président à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à prendre toutes dispositions y concourant



Claude THOMAS

Claude THOMAS
2025.04.02 16:17:32 +0200
Ref:8485400-12739202-1-D
Signature numérique
le Président